



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 avril 2022

Salle Otavela, lundi 11 avril 2022, 19.00 heures

Présidence	Bernard Bapst Syndic,
Présents	28
Excusés	Antoinette et Bernard Perritaz
Scrutateurs	Jean-Marie Castella – Antoine Brodard
Secrétaire	Fabienne Pharisa, secrétaire communale

Au nom du Conseil communal, **Le Syndic** souhaite la bienvenue aux citoyens à cette assemblée communale. Il précise, qu'en application des dispositions de la loi sur les communes, l'assemblée communale a été dûment convoquée par annonce dans la feuille officielle du canton de Fribourg du 25 mars 2022, par affichage au pilier public, sur le site internet et par une convocation adressée en circulaire dans l'Echo d'Hauteville, le tout dix jours à l'avance.

Le Syndic demande si quelqu'un a une remarque à formuler relative à la convocation. Personne ne soulève de remarques. Il précise en outre que l'assemblée sera enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Etant donné que les délibérations de notre assemblée sont publiques, le Syndic demande s'il y a des personnes qui n'ont pas le droit de vote dans la salle ? Un citoyen et les secrétaires ne sont pas citoyen/nes de Hauteville et ne peuvent pas voter.



Le Syndic demande donne lecture du tractanda :

Le tractanda de l'assemblée sera le suivant

LISTE DES OBJETS A TRAITER

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée : celui-ci est à la disposition des personnes intéressées au bureau communal et peut être consulté sur le site internet : www.hauteville.ch
2. Comptes de fonctionnement et des investissements 2021
 - 2.1 Présentation
 - 2.2 Rapport de la commission financière sur la base de l'organe de révision
 - 2.3 Approbation.
3. Présentation du plan financier
4. Nomination d'un membre à la Commission d'aménagement
5. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés au bureau communal, pendant les heures d'ouverture de l'administration communale. Comme personne n'a d'observation à faire par rapport à cet ordre du jour, il passe au point 1 de cet ordre du jour.

1. Approbation du PV de l'assemblée du 13 décembre 2021

Le procès-verbal de la dernière assemblée était à disposition des citoyens à l'administration communale et sur le site internet. Ce procès-verbal ne sera donc pas lu.

➤ **Le Syndic demande aux citoyens d'accepter ce procès-verbal**

Vote : A l'unanimité, ce procès-verbal est considéré comme accepté.
--

2. Comptes de fonctionnement et des investissements 2021

Pour ce point, le Syndic passe la parole à Christophe Revaz, responsable des finances, qui explique les comptes de fonctionnement. Seul les comptes où une différence majeure par rapport au budget seront expliqués. Il informe également que dès l'an prochain les présentations seront différentes. Avec l'entrée en vigueur du MCH2 uniquement, les dépassements de plus de 30 % par rapport au budget devront être présentés.

**0 Administration**

0	Administration	Charges	Produits	Résultat	Variation
		937'497.15	576'833.35	360'663.80	- 3'803.80

1.Ordre public

1	Ordre public	Charges	Produits	Résultat	Variation
		110'687.20	69'674.10	41'013.10	- 2'342.90

Le service des curatelles de la Rive droite est très bien géré et a généré moins de coût.

Police du feu

140.313.0	Achat de marchandises et de matériel Achat reporté en 2021				12'609.00
-----------	---	--	--	--	-----------

Du matériel avait été acheté en fin 2020 et on l'a payé en 2021. On aurait dû mettre cette somme en transitoire, d'où cette différence. Les subventions de l'ECAB sont déduites dans la facture de base.

2. Enseignement et formation

2	Enseignement et formation	Charges	Produits	Résultat	Variation
		869'427.70	149'677.50	719'750.20	- 355.00

20 Ecole enfantine

200.3520.0	Ouverture d'une classe enfantine				+10'389.00
------------	----------------------------------	--	--	--	------------

Au vu de l'effectif des enfants, une classe enfantine a dû ouvrir.

219 Accueil extrascolaire

219	AES	Charges	Produits	Résultat	Variation
		115'105.00	105'283.00	9'822.00	

L'AES a accueilli plus d'enfants cette année. Cependant, lors de l'établissement des budgets il est impossible de connaître la participation des parents et de la commune de Corbières.

Pierre Gingins : Pourquoi la participation de Corbières est inférieure que celle budgétisée ?



Christophe Revaz : cette année, les enfants de Corbières fréquentant l'AES ne bénéficie que très peu de subventions communales. De ce fait, la commune de Corbières paie moins pour eux. Cependant, cette différence est balancée par le montant que les parents paient. C'est un vase communicant.

3 . Culte, Culture et loisirs

3	Culte, culture et loisirs	Charges	Produits	Résultat	Variation
		51'109.45	4'741.50	46'367.95	- 5'792.00

4. Santé

4	Santé	Charges	Produits	Résultat	Variation
		214'436.60	2'207.60	212'229.00	- 3'924.00

Les frais de santé sont uniquement des charges liées.

5. Affaires sociales

5	Affaires sociales	Charges	Produits	Résultat	Variation
		360'996.60	1'000.60	359'996.00	- 220.00

Les comptes correspondent parfaitement au budget.

6. Routes et chemins

6	Routes et chemins	Charges	Produits	Résultat	Variation
		178'896.25	512.35	136'672.00	+ 43'921.00

A la suite de violent orage, la commune a réparé deux routes. La route de Pré Mauron et la Route du Mont. Le silo de sel a été rempli complètement en 2021.

7 Eau, environnement, aménagement

7	Eau, environnement, aménagement	Charges	Produits	Résultat	Variation
		271'187.22	242'647.80	28'539.42	- 2'510.00

70 Approvisionnement en eau

La réparation qui était prévue au réservoir n'a pas été entreprise. La vente d'eau à la commune de Corbières est identique à l'an dernier.

**71. Protection des eaux**

Les charges liées de l'AIS ont légèrement augmenté l'an dernier.

72	Ordures ménagères	Charges	Produits	Résultat	Variation
		60'794.00	43'107.00	17'686	- 5'792.00

La commune de Hauteville a acheté un stock de carte de déchetterie à Corbières. La déchetterie intercommunale a été ouverte en cours d'année 2021. Dans le 1^{er} semestre 2021, la commune d'Hauteville a géré sa propre déchetterie avec les frais qui lui incombent.

8 Agriculture, forêts, tourisme

8	Agriculture, forêts, tourisme	Charges	Produits	Résultat	Variation
		37'430.55	6'691.50	30'739.05	- 21'432.00

L'entretien de la route alpestre va se faire cette année. La corporation forestière va répartir entre les communes membres une somme de Fr. 100'000.00.

9 Finances, impôts et immeubles

9	Finances, impôts et immeubles	Charges	Produits	Résultat	Variation
		491'132.22	2'512'373.86	2'021.241.64	186'977.00

90 Impôt

9	Impôt	Charges	Produits		
		20'735.65	1'912'576.50	1'891'840.00	

Le canton transmet toujours des estimations fiscales plutôt faibles, la rentrée d'impôt a été plus conséquente que prévue.

942 Immeuble du patrimoine financier

942.435.0	Vente de gravier				- 53'000.00
-----------	------------------	--	--	--	-------------

A la suite des discussions avec l'entreprise JPF Construction SA, un montant de Fr. 53'000.00 a été versé en 2021 et Fr. 50'000.00 sera versé en 2022. Pour les années prochaines un montant fixe de Fr. 60'000.00 sera mis en compte chaque année.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 avril 2022

944.427.0	Location de la salle	-	16'700.00
-----------	----------------------	---	-----------

Avec le Covid, la salle n'a pas été que très peu louée l'an dernier.

La laiterie figure dans les comptes car elle a été achetée en décembre 2021.

Après cette lecture des comptes, **Christophe Revaz** explique que l'exercice 2021 présente un bénéfice de **Fr. 43'559.22** Le budget approuvé présentait un déficit de fr. 134'481.00

Comme personne ne souhaite s'exprimer sur ces comptes 2021, Christophe Revaz passe dans le détail les comptes des investissements.



Commune de
Hauteville

Compte d'investissement 2021

N° compte	Libellé (compte)	Comptes		Budget		Variations
		Charges	Produits	Charges	Produits	
0	ADMINISTRATION	8 098.00	0.00	8 000.00	0.00	
020.506.1	Equipement informatique (report)	8 098.00		8 000.00		
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	0.00	0.00	20 000.00	0.00	
290.503.0	Rénovation bâtiment scolaire (report)			20 000.00		-20 000.00
6	ROUTES et CHEMINS	14 983.20	0.00	16 000.00	0.00	
610.521.1	Portes d'entrées (report)			3 000.00		-3 000.00
620.501.9	Chemin piétonnier (report)	12 829.20		10 000.00		2 829.20
620.506.0	Achat de véhicule et de machines	2 154.00		3 000.00		-846.00
7	EAU, ENVIRONNEMENT, AMENAGEMENT	23 896.10	5 497.60	620 000.00	419 400.00	
700.501.2	Rénovation de réservoirs					0.00
700.506.0	Equipement informatique					0.00
700.610.0	Taxes de raccordement eau potable		5 497.60		4 000.00	1 497.60
700.610.1	Part. de tiers aux travaux d'infrastructure					0.00
710.610.0	Taxes de raccordements					
750.501.1	Endiguement ruisseaux (report)	23 660.35		620 000.00		-596 339.65
750.660.0	Subventions fédérales (Endiguement)				207 700.00	-207 700.00
750.661.0	Subventions cantonales (Endiguement)				207 700.00	-207 700.00
790.509.0	Révision générale du PAL	235.75				235.75
8	AGRICULTURE, FORÊTS, TOURISME	628.95	0.00	163 000.00	109 210.00	
800.501.0	Rén. ch. alpestre Grand-Essert/Rec cards	628.95		163 000.00		-162 371.05
800.660.1	Subventions fédérales				57 050.00	
800.661.0	Subventions cantonales				52 160.00	



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 avril 2022

9	FINANCES, IMPOTS ET IMMEUBLES	800 000.00	0.00	821 121.00	0.00	
942.503.1	Rénovation fermes et chalets			8 000.00		-8 000.00
943.506.0	Equipement, mobilier, machines			13 121.00		-13 121.00
946.503.0	Achat Laiterie	800 000.00		800 000.00		0.00
0	ADMINISTRATION	8 098.00		8 000.00		
1	ODRE PUBLIC					
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	0.00	0.00	20 000.00	0.00	
4	SANTÉ					
5	AFFAIRES SOCIALES					
6	ROUTES ET CHEMINS	14 983.20	0.00	16 000.00	0.00	
7	EAU, ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT	23 896.10	5 497.60	620 000.00	419 400.00	
8	AGRICULTURE, FORÊTS, TOURISME	628.95	0.00	163 000.00	109 210.00	
9	FINANCES, IMPÔTS ET IMMEUBLES	800 000.00	0.00	821 121.00	0.00	
	TOTAUX COMPTES 2020	847 606.25	5 497.60	1 648 121.00	528 610.00	
	Excédent de revenu					
	Excédent de charge		842 108.65		1 119 511.00	
		847 606.25	847 606.25	1 648 121.00	1 648 121.00	

Christophe Revaz : les comptes des investissements se bouclent par un excédent de charges de **Fr. 842'108.65**

Comme personne ne souhaite s'exprimer, il donne la lecture du bilan

Commune de Hauteville		Bilan au 31 décembre 2021		
N° compte	Libellé (compte)	Solde 2021	Solde 2020	Variations
1	ACTIF	7 775 355.46	6 814 976.10	960 379.36
10	Liquidités	826 894.68	532 227.34	294 667.34
1000.00	Caisse	1 161.85	3 183.85	-2 022.00
1010.00	CCP	13 151.79	317 369.04	-304 217.25
1010.03	Raiffeisen no 30421.71 SBVR	802 196.29	201 296.62	600 899.67
1020.00	Raiffeisen no 30421.93 fonctionnement	10 384.75	10 377.83	6.92
11	Avoirs	670 043.57	620 234.11	49 809.46
1110.00	Recette de l'Etat	7 267.06	45 505.86	-38 238.80
1150.00	Débiteurs autres	208 392.45	230 843.00	-22 450.55
1150.10	Débiteurs Impôts 2020	110 260.05	343 885.25	-233 625.20
1150.11	Débiteurs Impôts 2021	344 124.01		344 124.01



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 avril 2022

12	Placements		120 562.45	120 562.45	0.00
1210.00	Raiffeisen Parts sociales		200.00	200.00	
1210.01	GFM 1 action no 12.104		1.00	1.00	
1210.02	GFM 1 action no 20		1.00	1.00	
1210.04	Espace Gruyère 10 actions		1.00	1.00	
1210.05	Sté remontées méc. La Berra 10 actions		1.00	1.00	
1230.00	Immeubles (domaines et alpages)		120 358.45	120 358.45	
13	Actifs transitoires		109 124.76	206 775.85	-97 651.09
1390.10	Autres actifs transitoires		109 124.76	206 775.85	-97 651.09
14	Patrimoine administratif		6 048 729.00	5 335 175.35	713 553.65
1400.00	Terrains		1.00	1.00	
1410.00	Routes et chemins		294 362.10	278 514.20	15 847.90
1410.01	Adduction d'eau		49 045.05	54 542.65	-5 497.60
1410.02	Epuraton, STEP, STAP, canalisations		1.00	1.00	0.00
1410.03	Téléréseau		1.00	1.00	0.00
1410.05	Endiguements		213 086.40	189 426.05	23 660.35

1430.00	Bâtiment (immeuble les Branches)		402 988.35	415 888.35	-12 900.00
1430.01	Bâtiment (école, arrêt bus)		185 550.25	185 550.25	0.00
1430.02	Columbarium		10 551.00	10 551.00	0.00
1430.03	Déchetterie		143 481.55	143 481.55	0.00
1430.04	Poste commandement Protection civile		1.00	1.00	0.00
1430.05	Cimetière		30 790.20	30 790.20	0.00
1430.06	Complexe communal		3 704 102.05	3 809 972.05	-105 870.00
1430.07	Place de sport		120 968.00	120 968.00	0.00
1430.08	Laiterie		800 000.00		800 000.00
1450.00	Forêts		4 373.25	4 373.25	0.00
1460.00	Mobilier, machines, véhicules		72 365.30	69 052.30	3 313.00
1460.02	Véhicule défense incendie		17 061.50	22 061.50	-5 000.00
15	Prêts et participations permanentes		1.00	1.00	
1550.02	SRM La Berra (capital action)		1.00	1.00	0.00



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 avril 2022

2	PASSIF		7 731 796.24	6 782 548.65	949 247.59
20	Engagements courants		40 063.84	73 240.97	-33 177.13
2000.01	Créanciers divers			8 089.33	-8 089.33
2000.02	Créanciers		40 063.84	65 151.64	-25 087.80
22	Dettes à moyen et long terme		4 150 000.00	3 250 000.00	900 000.00
2210.09	PostFinance Complexe (2027 - 2.39%)		500 000.00	500 000.00	
2210.10	PostFinance Complexe (2027 - 2.04%)		500 000.00	500 000.00	
2210.11	PostFinance Complexe (2022 - 1.36%)		500 000.00	500 000.00	
2210.12	PostFinance Complexe (2022 - 1.35%)		500 000.00	500 000.00	
2210.14	PostFinance Complexe (2030 - 0.4%)		500 000.00	500 000.00	
2210.17	Raiffeisen Complex (2022 - 0.42%)		500 000.00	500 000.00	
2210.19	PostFinance Complexe (2025 - 0.25%)		250 000.00	250 000.00	
2210.20	Raiffeisen Laiterie (2031)		900 000.00		

24	Provisions		170 000.00	170 000.00	
2400.0	Provisions débiteurs douteux		170 000.00	170 000.00	
25	Passifs transitoires		158 661.15	126 088.53	32 572.62
2590.00	Passifs transitoires		158 661.15	126 088.53	32 572.62
28	Réserves		586 700.71	569 276.06	17 424.65
2800.01	Réserve adduction d'eau		346 700.71	329 276.06	17 424.65
2820.06	Réserve endiguements		240 000.00	240 000.00	0.00
29	Fortune		2 626 370.54	2 593 943.09	
2900.00	Fortune nette		2 626 370.54	2 593 943.09	32 427.45
	Total de l'actif		7 775 355.46	6 814 976.10	
	Total du passif		7 731 796.24	6 782 548.65	
			43 559.22	32 427.45	

Total de l'actif

Fr. 7'775'355.45

Total du passif

Fr. 7'731'796.24

Augmentation de la fortune

Fr. 43'559.22 au 31.12.2021

Fortune nette de

Fr. 2'669'929.76

Christophe Revaz précise qu'avec l'entrée en vigueur du MCH2, tous les biens fonciers de la commune sera réévaluée.



2.2. Rapport de la Commission financière sur la base de l'organe de révision :

Le **Syndic** passe la parole à **Stéphane Schouwey Président** de la commission financière qui lit son rapport :

« la commission financière a examiné les comptes de l'exercice 2021 et le rapport de l'organe de révision. Le Conseil communal a expliqué à la Commission financière les écarts par rapport au budget et/ou à l'exercice antérieur.

La Commission financière propose à l'Assemblée communale d'approuver les comptes annuels qui sous sont soumis, présentant un excédent de produits de fonctionnement de Fr. 43'559.22, un excédent de charges d'investissements de Fr. 842'108.65 et une fortune nette de Fr. 2'669'929.76 ressortant du bilan au 31 décembre 2021 ».

Le **Syndic** remercie la Commission financière pour leur très bonne collaboration et pour leur excellent travail et soumet pour approbation les comptes 2021.

2.3. Approbation :

Etant donné qu'il n'y a pas de question, le Syndic procède au vote ; les membres du conseil ne votent pas les comptes.

- **Qui accepte les comptes de fonctionnement tels que présentés :**

Vote : les comptes de fonctionnement avec bénéfice de CHF 43'559.22 sont acceptés à mainlevée et à l'unanimité.

- **Qui accepte les comptes d'investissement tels que présentés :**

Vote : les comptes des investissements avec un excédent de charges de CHF 842'108.65 sont acceptés à mainlevée et à l'unanimité.

Le **Syndic** remercie les citoyens pour leur confiance.

3. Présentation du plan financier

Christophe Revaz explique qu'à la suite d'une discussion avec la commission financière il a été décidé de ne pas vous présenter un plan financier quinquennal.

En effet, les projets régionaux sont très conséquents. CHF 120'000'000.00 vont être investi dans les homes ces prochaines années en Gruyère. Le Centre sportif va également être construit. En revanche, à l'heure actuelle, malgré des demandes à l'ARG et au RSSG, personne ne peut donner une répartition des coûts par commune étant donné que les projets ne sont pas encore finalisés dans le



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 avril 2022

temps et que beaucoup de paramètres ne sont pas encore connus. (Aménagement du territoire, permis de construire, clé de répartition entre communes...)

Etablir une présentation financière sur une supputation de chiffres n'avait pas de sens pour le Conseil communal et la commission financière. De ce fait, cette planification sera présentée lors des budgets, pour autant que les Associations régionales puissent nous transmettre des chiffres sur les projets futurs.

Le nouveau fonctionnement des pompiers va également engendrer des frais conséquents pour les petites communes.

Le coût par habitant des pompiers sera de Fr. 48.00. Actuellement, le coût par habitant est d'env. Fr. 30.00. Par ailleurs, les taxes non-pompiers seront encaissées par les communes et transmises à l'ECAB.

Avec ce nouveau concept Frifire, la commune participera aux frais d'intervention des grandes communes du district Bulle, Fribourg, Romont...

4. Nomination d'un membre à la Commission d'aménagement

M. Le Syndic propose que M. Raphaël Marmier intègre la commission d'aménagement. M. Marmier remplace M. Henri Choffet, membre, qui a transmis sa démission dans le courant du mois de mars.

M. Le Syndic passe la parole à M. Marmier qui se présente :

« Raphaël Marmier, 48 ans, marié père de 2 enfants, établi depuis 13 ans dans la commune. J'ai grandi à Villars-sur-Glâne et vécu 15 ans à Genève où j'ai fait un master gestion internationale et finalement je suis ingénieur en gestion informatique. C'est un plaisir de rejoindre la commission d'aménagement car j'ai toujours eu un intérêt pour l'aménagement du territoire »

Le Syndic demande s'il y a une autre candidature ? Etant donné que personne ne présente de contre-proposition,

Le Syndic passe au vote :

➤ **Qui accepte la nomination de M. Raphaël Marmier à la Commission d'aménagement ?**

◆ **Vote**

Décision : par 27 oui et une abstention M. Raphaël Marmier est nommé à la Commission d'aménagement



5. Divers

M. le Syndic donne les informations suivantes :

Routes du Casar

La route est terminée, des chênes ont été plantés aujourd'hui. Ces chênes remplacent les quelques arbres qui avaient été coupés par un propriétaire privé. Par quelques photos, les citoyens peuvent voir le travail accompli.

Ruisseau des Branches

Les travaux vont débuter en août prochain.

Rte du Mont

Une séance aura lieu mercredi avec le service de l'agriculture pour refaire cette route. Celle-ci a subi de gros dégâts lors des orages l'an dernier. Cet entretien sera agendé l'an prochain. Aujourd'hui de nouvelles techniques de rénovation sont utilisées comme du béton filtrant. Cette technique a été employée dans un secteur de la route du Casar. Le bureau BP Plan en charge de ce dossier a une expérience sur le terrain. Par ailleurs, étant donné que ces routes sont subventionnées à plus de 60 %, le service de l'agriculture impose les matériaux à utiliser.

Situation en lien avec la guerre en Ukraine

Le service de protection civile du canton a transmis à toutes les communes la liste des places d'abri pc pour la commune. Pour Hauteville, il y a 546 places pour 684 habitants.

Concernant les pastilles d'iode, celles-ci sont gérées par le canton. La commune n'a pas de stock à disposition de la population. A noter que les citoyens qui souhaitent accueillir des réfugiés Ukrainien peuvent s'inscrire auprès de ORS.

Le Syndic passe la parole aux citoyens :

Jean-Marie Castella : avec la construction de la nouvelle école Corbières y aura-t-il toujours des classes à Hauteville ?

Le Syndic : le Conseil communal a déjà clairement dit au Conseil de Corbières que les classes de Hauteville seront maintenues. A Corbières, il y a un grand développement démographique à Corbières avec une augmentation d'enfants scolarisés. Les six classes qui seront construites à Corbières ne seront, au début, pas complètement rempli.

Il faut également savoir que la commune de La Roche va également agrandir son école et que l'école de Pont-la-ville sera rénovée. Le Conseil communal de Hauteville a agendé une séance avec ces communes pour avoir une discussion sur une planification des écoles pour ces villages. Les communes de La Roche, Pont-la-Ville et Corbières, n'ont pas voulu entrer en matière.

Pierre Gingins demande qu'un courrier soit adressé à Corbières pour confirmer que la commune de Hauteville gardera ces classes à Hauteville.

Le Syndic prend note de cette remarque et un courrier sera adressé à la commune de Corbières.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 avril 2022

Pierre Gigin : ayant participé à la séance d'information pour la gravière nous avons reçu beaucoup d'information. Lors de la dernière assemblée avec l'intervention de Henri Choffet, il y a eu une confusion par rapport aux montants énoncés. On nous avait articulé un montant de Fr. 500'000.00 et finalement la commune reçoit Fr. 103'000.00 de la part de Gravière Chatillon SA . Pourquoi, la commune a-t-elle « lâché » Fr. 400'000.00.

Le Syndic explique que dans le rapport à M. Choffet, l'estimation des montants demandés à l'entreprise JPF correspondait à plusieurs points qui pouvait conduire à des négociations :

Utilisation de la route, perte de culture ...

Concernant les différences des relevés de gravier, M. Laurent Pasquier, Directeur de Gravière Chatillon, l'a clairement démontré par des plans de coupe, lors de la séance d'information.

La commune a donné la sortie à l'entreprise JPF. Pour donner suite à cela, le Conseil communal a rencontré les dirigeants de l'entreprise et a négocié le futur de cette gravière. Auparavant, sur la base de son rapport, Henri Choffet a également participé à des séances avec Messieurs Pasquier où les échanges n'ont pas été toujours faciles. Le rapport de M. Choffet a servi de base pour les négociations. Ce rapport a été très bien rédigé et est très précis.

Concernant le futur, la commune de Hauteville va recevoir un montant de Fr. 60'000.00 chaque année sur une estimation de 23 ans. Tous les 5 ans, un réajustement sera fait. La « cuve » a été réalisé sur leur terrain mais n'a aucune incidence sur la participation de Hauteville. Cette décharge peut être ouverte car la décharge de La Roche a été fermée. C'est une obligation légale de reboucher ce trou.

Le rapport de M. Choffet peut être consulté à l'administration communale. Il est à votre disposition.

Christophe Revaz précise que cet arrangement est à bien plaisir. La commune et JPF ont trouvé un terrain d'entente. Si la commune avait mandaté un avocat et les parties négocieraient entre avocats, les frais d'avocat et de justice seraient conséquents pour avoir en fin de compte pas la certitude d'obtenir un montant.

Cette solution a été jugée la meilleure pour la commune. On a été très agréablement surpris de recevoir de l'argent. La commune perçoit CHF 103'000.00 pour solder la partie « exploitation de la gravière » et a obtenu un nouveau contrat avec un montant annuel de CHF 60'000.00 pour la décharge qui sera versé sur une durée estimée de 23 ans.

Un bon arrangement vaut mieux qu'un mauvais procès. C'est une réalité, le Conseil communal n'a rien laissé tomber. Cette solution est un consensus Suisse

Le Syndic explique qu'un avis de droit avait été demandé il y a quelques années à Me Tornare. De ce rapport, aucun élément concret n'était sorti. Le Conseil communal n'a pas bradé l'argent de la commune. Il le gère de son mieux.

Pierre Gigin : remercie le Conseil pour ces explications.

Jean-Marie Castella: grâce au travail d'Henri Choffet, la commune a pu négocier au mieux la fin de l'extraction de gravier. Il y avait un contrat de base avec de nouveaux avenants qui ont été signés au fil des ans.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 avril 2022

Le Syndic : La commune n'avait pas le contrôle de ce qui se passait à la gravière.

Antoine Brodard : les entrées d'argent sont conséquentes pour une décharge DCMI.

Le Syndic : les matériaux qui seront stockés sont très surveillés. Des contraintes importantes sont imposées à l'entreprise. (prélèvement régulier d'eau, d'échantillon de terre...)

Christophe Revaz : avec la mise en décharge, il n'y aura plus de concassage donc une réduction du bruit pour les citoyens. Dans le permis de construire, l'Etat impose d'innombrables prescriptions qui améliorent l'état de la décharge. Le terrain sera remis par la suite à l'agriculture.

Après ces explications et comme personne ne souhaite plus s'exprimer, le Syndic lève l'assemblée, il est 20.30 h.

Il invite chacun à partager le verre de l'amitié.

Au nom de l'assemblée communale

Bernard Bapst
Syndic

Fabienne Pharisa
Secrétaire